

## Emplois avenir professeur : l'arnaque !

101 EAP (69 dans le 1<sup>er</sup> degré et 29 dans le 2<sup>nd</sup>) sont déjà ou vont être recruté-es dans l'Académie de Rouen pour « réaliser des activités de soutien scolaire aux élèves, d'encadrement éducatif, d'aide pédagogique, par petits groupes d'élèves ». Ce dispositif est dangereux à la fois pour les étudiants (niveaux L1, L2 et M1) mais aussi pour la Formation des enseignant-es. Pour les étudiant-es boursiers le « salaire » proposé est scandaleux : il sera en moyenne de 900 euros, compris entre 617 et 1086 euros selon le niveau de bourse établi sur critères sociaux. C'est une arnaque car la mesure ne s'adressant qu'aux étudiant-es boursier-es, ceux et celles-ci auraient de toute façon touché leur bourse (entre 217 et 688 euros). Le revenu véritable sera de 400 euros mensuels pour environ 10 à 12 heures de travail par semaine ! Ce dispositif soi-disant social risque de priver les étudiant-es du statut d'étudiant-es salarié-es qui stipule qu'il faut travailler un minimum de 60 heures par mois ! Ce dispositif est aussi dangereux pour l'avenir professionnel de ces EAP qui auront beaucoup moins de chance que les autres d'obtenir le concours de recrutement à cause d'une charge de travail trop contraignante. Titulaires d'un Master, Les EAP risquent de devenir les futurs précaires de l'Education Nationale ! Accepter ce dispositif, c'est repousser aux calendes grecques la possibilité de faire aboutir notre revendication de pré-recrutement pour préparer les concours de recrutement. Comme le fait la FCPE 76, les syndicats de la FSU concernés doivent mener une campagne contre ce dispositif qui ne garantit en rien la réussite aux concours des EAP et qui menace directement l'emploi public dans l'Education nationale.

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

## DANS LA RUE LE 6 AVRIL, LOI PEILLON, c'est NON !

### L'austérité en marche...

Partout en Europe, les populations continuent de payer les conséquences de la crise qui s'approfondit, le nombre de chômeurs explose et l'Union Européenne diminue de 40% l'aide apportée aux plus démunis.

Le gouvernement français poursuit la même politique, qui engendre les mêmes méfaits. Les nouvelles mesures d'austérité, les attaques contre les salarié-e-s se multiplient (ANI, nouvelle réforme des retraites...).

Dans ce contexte, la Fonction publique n'est pas épargnée : gel du point d'indice, suppressions de postes dans de nombreux ministères, future loi de décentralisation qui met en danger l'égalité devant les services publics...

### Priorité à l'éducation ?

Le gouvernement vantait une véritable refondation de l'école, mais la réalité est tout autre !

Il affiche la création de 60 000 postes dans l'éducation : ils ne rattrapent pas les suppressions faites par le gouvernement précédent, et sont pris à d'autres ministères !

Dans le premier degré, le ministre veut imposer une réforme des rythmes scolaires qui va dégrader les conditions de travail des enseignant-es et renforcer les inégalités entre communes. Maîtres surnuméraires, scolarisation des moins de 3 ans, avec quels moyens ? Ou sont passés les RASED, l'éducation prioritaire ?

Dans le secondaire, la rentrée 2013 se fera encore dans des conditions plus difficiles que l'an dernier dans de nombreux endroits. La logique du socle commun est maintenue, les profilages de postes dans le dispositif ECLAIR continuent.

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche n'est qu'un prolongement de la LRU et consacre la mise en concurrence des universités.

La territorialisation, facteur d'inégalités, est également en marche (rythmes scolaires, orientation, formation professionnelle...)

### S'opposer résolument à cette politique !

La politique éducative de ce gouvernement, pour l'essentiel, s'inscrit en continuité avec la politique précédente. Elle ne correspond en rien aux attentes des collègues, ni au projet de la FSU. C'est pourquoi nous devons dénoncer tout ce qui ne va pas dans cette loi et y opposer nos revendications. Il faut notamment retirer le décret sur les rythmes et le réécrire, comme il faut l'abandon du projet Fioraso pour l'enseignement supérieur.

### Le 6 avril... et après !

La manifestation nationale du 6 avril doit être pour les enseignant-es, les parents d'élèves, l'occasion de se mobiliser contre la politique éducative du gouvernement, pour un service public d'éducation véritablement national, des créations de postes en nombre suffisant...

Cette journée doit être un point d'appui, mais ne suffira pas ! Il faut construire un rapport de forces à même de peser sur les choix du gouvernement.

C'est une journée de grève unitaire dans toute l'éducation, de la maternelle à l'université, qui pourra montrer notre détermination !

Stéphanie RIO, École E. Vaillant, Le Havre.

POUR NOUS  
CONTACTER

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr

ROUEN : annedesj@orange.fr

27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr

PT-AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr

EVREUX : jp.pallois@voila.fr

LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

[www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org)

## Au rythme de la territorialisation

Le gouvernement proclamait sa volonté de donner priorité au primaire. Il a malheureusement tenu parole, au moins en termes de chronologie : le premier décret accompagnant la loi de « refondation » de l'école concerne le premier degré !

« Malheureusement », car si la semaine Darcos était unanimement condamnée, cette réforme des rythmes scolaires est à l'unisson d'une « refondation » dont l'ambition du titre ne pèse guère au regard des manques et des dangers qu'elle porte.

Ainsi, la semaine Peillon de quatre jours et demi ne met pas en place de réel allègement de la journée des élèves (notamment pour ceux qui verront leur pause méridienne allongée et donc la sortie de l'école maintenue à 16h30) et dégrade les conditions de travail des personnels (temps à l'école, frais de transports, de garde...).

De même la promesse d'un périscolaire de qualité a déjà volé en éclats : aucune obligation de gratuité, aucune garantie de moyens d'encadrements suffisants ni de personnels formés, aucune mesure de péréquation permettant d'assurer une « égalité de traitement » entre les communes.

Mais cette réforme des rythmes est aussi et surtout une réforme de décentralisation qui ne dit pas son nom. Elle accroît considérablement le poids des collectivités locales dans l'organisation scolaire (Projets Educatifs Territoriaux) et porte ainsi une aggravation des inégalités territoriales entre les écoles.

Face à cette nouvelle contre-réforme, les enseignants se sont massivement mobilisés, à Paris le 22 janvier puis nationalement le 12 février. Confrontées à cette colère, et à des situations financières catastrophiques, de nombreuses communes (dont de grandes villes socialistes comme Lyon, Lille ou Montpellier) ont annoncé le report de la réforme à 2014. En Seine-Maritime, la grande majorité des municipalités, du Havre (UMP) à Dieppe (PCF), en a repoussé l'application d'un an. Rouen fait figure d'îlot : ses écoles passeront aux quatre jours et demi dès septembre, et en guise d'activités périscolaires à 15h45, la mairie organisera... un goûter payant. Sans doute un goûter à forte valeur ajoutée artistique-culturelle-sportive...

Mais malgré l'opposition massive des enseignants, malgré les reculs des mairies et la confusion qui baignent sa mise en œuvre, le décret rythme reste inchangé. Et les reports, même multipliés, ne peuvent satisfaire notre exigence d'une tout autre

réforme des rythmes scolaires. La FSU doit poursuivre et amplifier les mobilisations en s'appuyant sur des revendications claires : d'une part la déconnexion temps-élève / temps-enseignant qui permettrait la réorganisation du rythme scolaire dans l'intérêt de l'enfant tout en réduisant le temps de travail des personnels ; d'autre part le refus de toute territorialisation du service public d'enseignement.

Thomas AUDIGIER, Ecoles du Havre : Élémentaire Jean Jaurès  
Maternelle Jules Durand, Maternelle Lamartine.

## Projet de réformes constitutionnelles : le droit de vote des étrangers n'y figure pas

Cette mesure faisait partie en 2012 des promesses de campagne de F. Hollande, qui disait vouloir la mettre en place pour les municipales de 2014.

Et pourtant, cette réforme emblématique évoquée depuis trente ans par différents gouvernements est, une nouvelle fois, abandonnée.

Manque de courage, de conviction ou choix stratégique ?

Le gouvernement argumente en disant qu'il n'aurait pas obtenu les voix des 3/5 des parlementaires nécessaires pour modifier la loi, mais n'aurait-il pas fallu malgré tout mener le débat sur le sujet, faire le pari de la conviction, démontrer la nécessité démocratique d'une telle loi et mener une vraie bataille politique contre tous les réactionnaires, surtout en cette période où les populations étrangères sont stigmatisées ?

**Les résidents étrangers travaillent, vivent et paient des impôts en France, nombre d'entre eux participent à la vie associative des quartiers, des communes. Ils devraient pouvoir s'exprimer sur la vie locale de leur territoire comme tous les autres citoyens.**

**Cet élargissement du droit de vote aux étrangers non communautaires serait donc une mesure démocratique pour l'égalité des droits, la cohésion sociale.**

Après ce recul gouvernemental, la mobilisation doit donc continuer pour obliger F. Hollande à tenir ses promesses et permettre à la France de rejoindre ainsi les pays européens qui ont déjà adopté ce droit de vote pour les étrangers.

Chantal LANGLOIS, Ecole des Dahlias, Le Havre.